



Conseil général  
de  
1081 Montpreveyres

## Extrait de procès-verbal Conseil général de la Commune de Montpreveyres

Séance du : du 12 décembre 2019  
Présidence : Mme Martine Borgeaud  
Présence : 23 Conseillers  
PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2019 : **Demande de crédit d'investissement de CHF 73'000.- pour l'achat d'un nouveau tracteur communal en remplacement de l'ISEKI**

### LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal N° 11/2019 présenté le 12 décembre 2019,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier ce projet ;
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 73'000.- (septante trois milles francs) pour l'achat d'un nouveau tracteur communal en remplacement de l'ISEKI,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 73'000.-, si nécessaire aux meilleures conditions du marché,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Accepté à l'unanimité au vote à mains levées.  
La Présidente ne vote pas.

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2019

Montpreveyres, le 14 décembre 2019

Le Conseil général de Montpreveyres

La Présidente

Martine Borgeaud



La Secrétaire

Jessica Mellioret

*En application de l'article 145 de loi sur les communes LC, les décisions prises par le conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).*

*La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.*